



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

POLITIQUE : BINGO – UTILISATION DES LOCAUX D'ÉCOLE

CODE : DG-3

Origine : Direction générale

Autorité : Procès-verbaux de la Commission – Volume XXVI, Page 121,
Réunion du 23 août 1978

Référence(s) : Politique de la CSEM BG-7 : Location de salles – Structure de taux de
location des locaux de la Commission

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

1. La Commission permettra la location de ses locaux d'école pour la tenue de jeux de bingo aux organismes à but non lucratif, dont les objectifs sont d'offrir des services de soutien au réseau éducatif ou à la communauté.
2. Les détails concernant les taux de location, les conditions, les directives, etc. seront conformes à la politique en matière de location de salles.